



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 4 mars 2020

# Coronavirus : 23 cas confirmés en Bretagne et premier décès d'un patient

## Point de situation à 8H30

L'ARS Bretagne et les services de l'Etat assurent le suivi de la situation épidémiologique et la mise en place des mesures sur le territoire en coordination avec l'ensemble des acteurs de santé.

A ce jour : 23 cas de Coronavirus Covid-19 sont actuellement confirmés en Bretagne, dont 16 cas dans le département du Morbihan qui présente la particularité de cas groupés (cluster).

Parmi ces cas, un patient âgé de 92 ans est décédé dans la nuit du lundi 2 au mardi 3 mars 2020 au Centre hospitalier de Vannes. C'est le 4e décès en France depuis le début de l'épidémie.

## Le passage au stade 2 : freiner la propagation du virus

L'évolution de l'épidémie du Coronavirus (Covid-19) implique une adaptation du plan d'actions défini par les autorités.

Le stade 1 prévoyait de freiner l'introduction du virus sur le territoire national.

Depuis le 29 février, le passage en stade 2 a pour objectif de limiter la propagation du virus sur le territoire. L'organisation des soins est plus largement mobilisée avec notamment le déclenchement d'une deuxième ligne d'établissements de santé.

#### Contact Presse

**ARS Bretagne - Pôle communication**Elisabeth Lagadec-Fethaddine – Responsable communication
02 22 06 72 28 – <a href="mailto:elisabeth.lagadec-fethaddine@ars.sante.fr">elisabeth.lagadec-fethaddine@ars.sante.fr</a>

Préfecture : Bénédicte Villeroy de Galhau 02.99.02.11.80 / 06 74 44 76 11 benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr

En Bretagne, les hôpitaux de premier niveau sont les CHU de Rennes et Brest. Les hôpitaux de deuxième niveau sont les Centres hospitaliers de Lorient, Vannes, Quimper et Saint-Brieuc.

## Investigations des cas contacts

Les investigations se poursuivent par rapport aux cas contacts (c'est-à-dire les personnes qui ont été en proximité de patients diagnostiqués Covid-19) en lien avec Santé publique France et un renfort de l'EHESP.

# Distribution des masques chirurgicaux

Les établissements de santé de première et deuxième ligne, qui prennent en charge des cas confirmés de Coronavirus COVID-19, ont reçu le 29 février des dotations de masques chirurgicaux.

Les masques sont également distribués par les pharmacies d'officines aux médecins généralistes, spécialistes, infirmiers, sages-femmes, masseurs kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes, pour la prise en charge de patients suspectés d'être porteur du Coronavirus COVID-19.

#### Pour s'informer

Le gouvernement actualise régulièrement ses informations et recommandations sur le site : <a href="https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus">https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus</a>

Un numéro vert national répond aux questions non médicales sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000.

En région, **pour la situation morbihannaise des cas groupés**, un numéro vert régional est activé à l'ARS : 0 800 350 017.

S'agissant des modalités dédiées aux arrêts de travail, un téléservice va être mis en ligne dans la journée sur le site de l'Assurance Maladie.

Des points d'information quotidiens seront diffusés par l'ARS Bretagne et les services de l'Etat pour faire état de l'évolution de la situation et des mesures prises en Bretagne.

# Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Porter un masque quand on est malade